

OUEST FISHING AVENTURE

Guide de pêche professionnel

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Informations générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations proposées par Ouest Fishing Aventure. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière de ces conditions.

Le terme « client » désigne toute personne physique ayant réservé une prestation auprès d'Ouest Fishing Aventure.

Le client doit s'assurer en amont qu'il ait bien la carte de pêche obligatoire pour pêcher dans les eaux intérieures françaises.

2. Sécurité

La sécurité de nos clients est notre priorité absolue. Avant toute participation aux activités proposées :

- Le client certifie sur l'honneur être en bonne condition physique et apte à pratiquer les activités de pêche proposées.
- Le client certifie savoir nager. Dans le cas contraire, il devra en informer le guide avant la sortie.
- Le client certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

En cas d'accident ou de situation d'urgence, le client autorise le moniteur guide de pêche à prendre toute décision appropriée pour assurer sa sûreté et sa santé : appel des secours, transfert à l'hôpital, etc.

3. Réservation et règlement

La réservation est effective uniquement après :

- Confirmation écrite (e-mail) ou téléphonique de la part du guide Ouest Fishing Aventure,
- Réception de l'acompte de 30 % du montant total de la prestation si demandé.

Le solde est dû avant le début de la sortie. Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire, PayPal, chèque ou espèces.

À défaut de règlement du solde avant la sortie, Ouest Fishing Aventure se réserve le droit d'annuler la prestation. Dans ce cas, les frais d'annulation correspondant à l'acompte versé seront retenus.

Les horaires de pêche sont définis en amont entre le guide et le client, selon les formats suivants :

- Journée complète : 8 heures de pêche effective (hors temps de repas),
- Demi-journée : 4 heures de pêche (sans repas),
- Coup du matin / du soir : 2 heures (sans repas),

4. Matériel et prestations inclus

Pour l'ensemble des guidages de pêche, Ouest Fishing Aventure met à disposition du client :

- Les cannes à pêche et les moulinets adaptés à la pratique,
- Le petit matériel de pêche (hameçons, plombs, bas de ligne, etc.),
- Les appâts naturels et les leurres artificiels.

La carte de pêche peut être fournie sur demande expresse du client.

L'hébergement et la restauration ne sont pas inclus dans les tarifs des prestations, sauf mention contraire explicite.

5. Report et annulation

5.1 Annulation par Ouest Fishing Aventure

Ouest Fishing Aventure se réserve le droit d'annuler ou de reporter une sortie en cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour tout autre motif de sécurité jugé incompatible avec la pratique de la pêche. Dans ce cas, la sortie sera intégralement remboursée ou reportée à une date convenue d'un commun accord, sans frais pour le client.

5.2 Annulation par le client

Toute annulation de la part du client doit être notifiée à Ouest Fishing Aventure par courriel ou téléphone. La date de réception par Ouest Fishing Aventure fait foi pour le calcul des frais d'annulation.

- Annulation plus de 7 jours avant la sortie : remboursement intégral de l'acompte.
- Annulation dans les 7 jours précédant la sortie : l'acompte versé est conservé à titre de frais d'annulation.

En cas de départ anticipé ou de sortie écourtée à la demande du client, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

6. Réclamations

Toute réclamation survenant durant la prestation doit être signalée immédiatement au guide afin de permettre une résolution rapide du problème.

Si la situation ne peut être résolue sur le moment, le client dispose d'un délai de 28 jours après la date de la prestation pour adresser sa réclamation par courrier à Ouest Fishing Aventure. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

L'absence de capture lors d'un guidage de pêche ne constitue en aucun cas un motif de réclamation, la pêche étant une activité dépendant de nombreux facteurs naturels. Toutefois, si aucun poisson n'a été capturé et qu'aucune touche n'a été enregistrée au cours de la session, Ouest Fishing Aventure pourra proposer au client une nouvelle sortie à un tarif préférentiel.

7. Bons cadeaux

Les bons cadeaux Ouest Fishing Aventure sont soumis aux conditions suivantes :

- Le nom du ou des bénéficiaires est inscrit sur le bon cadeau lors de son émission.
- Le bon cadeau est daté et valable une durée d'un an à compter de la date d'émission.
- Il n'est ni repris, ni échangeable contre un remboursement en espèces.
- Il est valable pour une utilisation unique.

- Une pièce d'identité sera demandée le jour de la prestation pour vérification.
- Les présentes CGV s'appliquent intégralement aux prestations réservées via un bon cadeau.

Ouest Fishing Aventure

Document soumis à l'acceptation du client au moment de la réservation.